EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 26 AVRIL 2024

Del2024-04-20

Date de la convocation : 18 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres excusés : 3
Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T.– - DUINAT J. - REBOUX A.– RICO S. – THIVOLET D. - VERCHERAND P. - VIAL F. - Mmes TRICAUD M. - MOREL P. - BARROUX V.
ABSENTS EXCUSES : Mrs COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. (a donné procuration à M. MIOMANDRE Mickaël) - PALLUAT DE BESSET D. (a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles)
ABSENT :
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOREL Paulette

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN PORTEE PAR LOIRE FOREZ AGGLOMERATION :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune de Sainte Foy Saint Sulpice souhaite procéder au remplacement des menuiseries de la mairie et de l'école et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe 2 de 1 085 000 € mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Vu les devis des entreprises AAIM'ALU et SAS CUISSON pour un montant de 11 647.09 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202210-20240426-DEL2024-04-20-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2024

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte de solliciter un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 2) en vue de participer au financement des travaux de remplacement des menuiseries de la mairie et de l'école, à hauteur de 2 330 € HT maximum (montant du fonds de concours) ;**

- **Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier ;**

- **L'autorise à signer toutes les pièces y afférant.**

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 26 avril 2024.

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE

MAIRIE DE STE FOY ST SULPICE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
42 (Loire)

La secrétaire de séance,
Paulette MOREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202210-20240426-DEL2024-04-20-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2024